



Association  
Sécurité Est Lausannois

**Comité de direction**  
p.a. Police Est Lausannois  
rue de la Poste 9  
Case postale 365  
1009 Pully

## **Préavis N°5 - 2021** du Comité de direction au Conseil intercommunal

**Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2021-2026**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- **Jean-Marc Chevallaz, président du Comité de direction**

Pully, le 14 septembre 2021

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

## 1. Objet du préavis

---

Selon l'article 68, lettre b) du Code vaudois de procédures civiles du 14 décembre 1966, celui qui, dans une procédure, judiciaire ou administrative, agit pour une commune ou une association de communes doit produire une procuration de la Municipalité ou du Comité de direction, signée par le Syndic ou par le Président du Comité de direction et le secrétaire et, à défaut d'un règlement spécial à cet effet, une autorisation du Conseil communal ou intercommunal.

L'article 70 du Code précité et l'article 4, chiffre 8, de la Loi sur les communes, prévoient que cette autorisation peut être donnée une fois pour toute (autorisation générale) à la Municipalité ou au Comité de direction pour la durée de législature ou faire l'objet d'un règlement spécial.

## 2. Conclusion

---

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité Est lausannois»**

1. vu le préavis No 5 - 2021 du Comité de direction du 14 septembre 2021,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

#### **décide**

1. d'accorder au Comité de direction, pour la législature de 2021 – 2026, une autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes instances judiciaires ou administratives.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 14 septembre 2021.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



J-M Chevallaz



Le secrétaire



D-H Weber